



ODD 3

**PERMETTRE À TOUS DE
VIVRE EN BONNE SANTÉ
ET PROMOUVOIR LE BIEN-
ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE.**



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme «*un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*».

Le troisième objectif de développement durable vise à **assurer la santé et le bien-être de tous**, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Il reprend notamment les **OMD 4, 5 et 6**.

C'est un objectif tout aussi important pour les pays en voie de développement, qui sont encore confrontés à de graves maladies, que pour les pays développés où la crise liée à la COVID-19 a rappelé avec force l'importance de systèmes de santé robustes face à de nouveaux risques épidémiques.

LES 13 CIBLES DE L'ODD 3 :

3.1 : Mortalité maternelle

D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

3.2 : Mortalité néonatale et infantile

D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

3.3 : Maladies transmissibles

D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

3.4 : Maladies non transmissibles

D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.





LES 13 CIBLES DE L'ODD 3 :

3.5 : Conduites addictives

Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psycho-actives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

3.6 : Accidents de la route

D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

3.7 : Santé sexuelle et procréative

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

3.8 : Couverture santé universelle

Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

3.9 : Santé-environnement

D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

3.a : Tabac

Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

3.b : Recherche, mise au point et accès aux médicaments

Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement. Donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet.

3.c : Personnel de santé

Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

3.d : Sécurité sanitaire

Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.



Le contexte en France

La France doit relever plusieurs défis majeurs :

> **l'égalité de l'accès aux soins** : la répartition des médecins est de plus en plus hétérogène dans les territoires, avec pour conséquence l'apparition de déserts médicaux. Ce sont surtout les zones rurales et les périphéries urbaines qui voient le nombre de médecins diminuer.

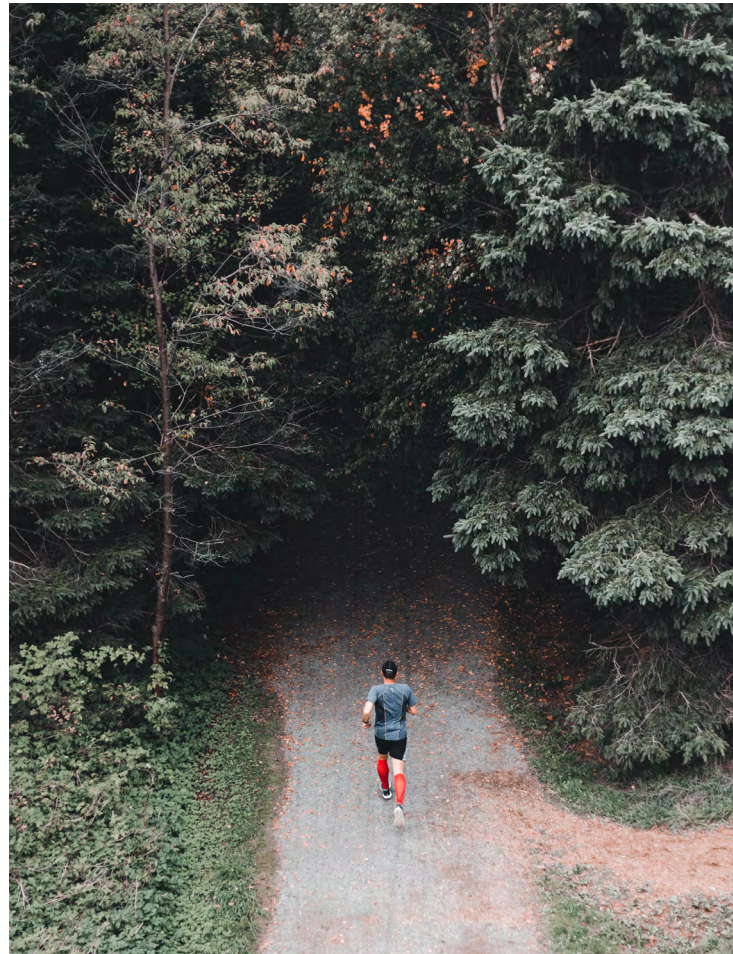
> **La prise en charge des problématiques de santé** qui accompagnent le vieillissement de la société française dont l'espérance de vie à la naissance a atteint en 2023, en France métropolitaine, **85,7 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes** (Insee).

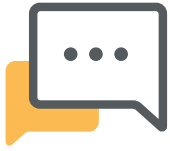
Dans les pays développés comme la France, ce sont **les maladies non transmissibles** qui représentent aujourd'hui un taux important de mortalité. Ces maladies, comme les maladies cardiovasculaires, les cancers, les diabètes et maladies respiratoires chroniques, **représentent 88% des décès** en France. Elles sont principalement **liées aux modes de vie**.

> **Les maladies mentales** constituent également un enjeu majeur et sont encore très stigmatisées. Pourtant, les chiffres sont en **très forte augmentation** depuis la crise sanitaire : une étude récente de Santé Publique France montre que les taux d'états dépressifs et anxieux sont bien plus élevés qu'avant la pandémie.

Si **l'éradication des maladies transmissibles est considérée comme atteinte**, les conséquences du réchauffement climatique pourraient créer de nouvelles maladies infectieuses, en raison notamment des déplacements d'espèces animales tropicales (moustiques notamment).

Plus généralement, il s'agit de **soutenir l'épanouissement humain** par une qualité de vie agréable et saine, et la **préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement** (eau, air, sol) y contribue très fortement.





Les interactions clés de l'ODD 3 avec les 16 autres ODD

Avec l'ODD 1

Systèmes et mesures de protection sociale

Avec l'ODD 2

Accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante ; mettre fin à toute forme de malnutrition

Avec l'ODD 6

Accès universel et équitable à l'eau potable ; améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution

Avec l'ODD 10

Autonomiser toutes les personnes ; adopter des politiques dans le domaine de la protection sociale

Avec l'ODD 12

Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

Avec l'ODD 13

Impact de la pollution atmosphérique sur la santé humaine ; conséquences des épisodes de canicule ; impact du réchauffement climatique sur les cultures

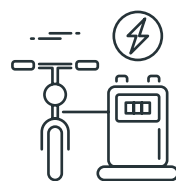


Comment les entreprises s'engagent

pour contribuer à la santé et au bien-être de tous ?

<https://www.danone.com/fr/impact/un-sustainable-development-goals/sdg3-good-health-and-well-being.html>

<https://www.pierre-fabre.com/fr-fr/nos-engagements/agir-aux-cotes-des-patients>





Quelques ressources

Approche Santé globale :

<https://books.openedition.org/irdeditions/21537?lang=>

Environnement et Santé :

<https://www.who.int/fr/news/item/18-03-2022-un-environment-programme-joins-alliance-to-implement-one-health-approach>

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/plan-regional-sante-environnement-nouvelle-aquitaine-2017-2021>

Santé Mentale et COVID-19 :

<https://www.fondation-fondamental.org>

<https://www.fondation-fondamental.org/degradation-de-la-sante-mentale-des-francais-la-fondation-fondamental-appelle-laction-et-propose-des>

Déserts médicaux :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/masante2022/lutter-contre-les-deserts-medicaux/>

<https://www.francetvinfo.fr/sante/deserts-medicaux/>

Maladies non transmissibles :

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/noncommunicable-diseases>

<https://www.ohchr.org/fr/health/non-communicable-diseases>

Synthèse de l'ODD 3 :

<https://fonda.asso.fr/ressources/fiche-odd-ndeg3-bonne-sante-et-bien-etre>

Les acteurs spécialisés

Organisation Mondiale de la Santé - <https://www.who.int/fr>

Ministère de la Santé et des Solidarités - <https://solidarites-sante.gouv.fr>

Santé Publique France - <https://www.santepubliquefrance.fr/>

La Haute autorité de santé - <https://www.has-sante.fr/>

Améli - <https://www.ameli.fr/>

Santé Mentale France - <https://santementalefrance.fr/>

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - <https://www.inrs.fr/>

La Fonda - <https://fonda.asso.fr/ressources/fiche-odd-ndeg3-bonne-sante-et-bien-etre>

